

Délégation de service public - Rapport sur l'exercice 1997 - Concession de l'abattoir des Tilleroyes

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville a, par convention et cahier des charges du 11 juillet 1982, délégué à la SICA-GAB pour une durée de trente ans à compter du 16 juillet 1982, la maîtrise d'ouvrage de la construction d'un abattoir aux Tilleroyes et concédé à cette société l'exploitation de cet établissement à ses risques et périls.

1. Activité du service délégué en 1997

Aucune observation particulière n'est à formuler quant à la qualité de la prestation fournie par la SICA-GAB, qui est tenue d'accepter tout abattage sollicité : que ce soit des sociétés (satellites de l'abattoir : BELOT et Arcadie ou externes) mais également des bouchers de la place, ou des particuliers (abattage familial). Cet établissement est également sollicité en cas d'abattage d'urgence.

L'activité abattage (poids fiscal) s'est maintenue quasiment au même niveau en 1997 qu'en 1996 (respectivement 13 486 tonnes et 13 834 tonnes), malgré les effets néfastes de la crise de la vache folle.

On a constaté en effet une baisse de tonnage sur les gros bovins (- 5 %), les veaux (- 4 %), par contre l'abattage des porcs et des moutons a largement progressé (+ 4 % et + 18 %). Cette situation s'explique par :

- l'arrêt de l'intervention pour soutenir les cours des gros bovins,
- la perte de certains marchés à l'exportation,
- la baisse continue de la consommation de viande de veau, et la concurrence de la viande de veau hollandaise.

Les faits marquants de l'année 1997 ont été :

- la mise en place au 1^{er} juin 1997 de l'étiquetage des viandes bovines suivant les souhaits des consommateurs,
- l'arrêt de la production de boyaux de bovins à l'usage des produits de charcuterie depuis le 15 juin 1997, qui a entraîné le licenciement de trois personnes en fin d'année 1997. Les effets bénéfiques sur le budget d'exploitation ne seront sensibles qu'en année pleine en 1998 (salaires, consommables etc.),
- la Communauté Européenne a fixé de nouvelles contraintes en ce qui concerne les abats à hauts risques.

Ceci étant, le concessionnaire a fait face à ses engagements vis-à-vis de la Ville et de l'Etat : il a reversé les taxes collectées (la taxe d'usage servant à couvrir une grande partie des emprunts contractés), et réglé le loyer dû (correspondant aux charges non couvertes par le produit de la taxe d'usage).

En ce qui concerne le gros entretien de l'Abattoir, les sommes régulièrement provisionnées à partir de la taxe d'usage (25 F/t abattue) auxquelles se sont ajoutés les 414 040 F d'excédent 1997 affectés au compte gros entretien par délibération du 15 décembre 1997 ont permis de réaliser, en 1997, 550 429,99 F d'investissement. Un reliquat de 374 405,16 F est encore disponible à ce jour.

2. Comptes du service délégué en 1997

a) Comptes du délégataire

Le bilan est équilibré et globalement favorable grâce aux provisions pour charges (fonds de gros entretien).

La trésorerie disponible permet d'absorber le déséquilibre de l'exploitation.

Le compte de résultat est en effet plutôt fragile : on constate une augmentation du chiffre d'affaires et une amélioration générale mais le résultat net reste négatif (- 780 KF contre - 1 367 KF en 1996).

Les mesures prises (arrêt de la production de boyaux de bovins) et le retour espéré à la confiance des consommateurs (amorcé en 1997) doivent permettre de poursuivre en 1998 le redressement financier entamé en 1997.

b) Rapports financiers avec la Ville

La SA SICA-GAB a, en 1997, versé à la Ville 3 303 555,74 F au titre de la taxe d'usage et 204 503 F pour le loyer afin de compenser l'annuité d'emprunt à la charge de la commune. Ce mécanisme compensateur fait apparaître un excédent de 243 153,41 F au titre de 1997 et un solde 1996 non affecté de 115 243,40 F.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de Contrôle Financier et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 23 juin 1998.